



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Des prémisses de solutions à des enjeux conséquents

Les annonces récentes de dégradation de l'offre ferroviaire et d'augmentation des tarifs font craindre que le report modal souhaité et attendu ne se réalise pas, ou à des échéances bien trop lointaines. Or, l'urgence climatique et l'effondrement de la biodiversité imposent de renouveler nos habitudes de mobilité.

Le Conseil d'Etat semble conscient de ce risque. Dans sa réponse à la question [23.372](#) de **Christine Ammann Tschopp**, le Conseil d'Etat assure qu'il compte mettre prochainement en œuvre son contre-projet indirect à l'initiative cantonale pour les transports publics gratuits. Il confirme ainsi que le rabais pour l'abonnement Junior, destiné aux jeunes de moins de 25 ans, passera cette fin d'année déjà de 25% à 30%. Cette mesure est particulièrement bienvenue, souligne **Christine Ammann Tschopp**, car elle fidélise encore davantage la jeunesse aux transports publics. Prévu dans un second temps, l'abaissement du plafond tarifaire à 4 zones et l'harmonisation des règles du billet court parcours seront également appréciées. Le coût de déplacement entre les Montagnes et le Littoral est ainsi appelé à diminuer.

Infirmiers·ères de pratique avancée

Brigitte Neuhaus, première signataire de la recommandation [21.187](#) et présidente de la commission Santé, se réjouit particulièrement de l'introduction dans la législation cantonale du rôle d'infirmiers·ères de pratiques avancées. La reconnaissance légale de cette profession permettra en effet de remédier un tant soit peu à la situation de pénurie dans la médecine de premier recours. Une telle évolution du système sanitaire neuchâtelois est donc bienvenue dans l'actuel contexte de tensions exacerbées et d'augmentations sans fin des coûts de la santé.

Neuchâtel, le 26 mai 2023